

Piétonnisation

VOTRE COEUR DE VILLE EN MOUVEMENT

Projet de piétonnisation et de réaménagement du centre-ville

BILAN DE LA CONCERTATION



Sommaire

1. Le projet, objet de la concertation
2. Les modalités de participation, d'information et de communication
3. La synthèse des apports de la concertation sur les esquisses
4. La synthèse des apports de la concertation sur l'avant-projet
5. Les éléments pris en compte et réponses apportées par la Ville

1/ Le projet, objet de la concertation

1. Objectifs du projet
2. Contexte du projet
3. Calendrier du projet
4. Carte du projet
5. Sujets mis au débat
6. Cout du projet
7. Schéma décisionnel

1.1. Objectifs du projet

La municipalité s'est fixée, à travers ce projet, des objectifs ambitieux de transformation de son centre-ville qui se déploient selon trois axes :

- **Végétaliser le centre-ville**, afin d'améliorer le cadre de vie et d'amener plus de fraîcheur en été en renforçant la place de la nature en ville ;
- **Piétonniser certaines rues** du centre-ville afin de l'apaiser et de développer les mobilités actives (notamment la marche à pied) en parallèle du projet de prolongement de la ligne de tram, porté par l'Agglomération ;
- **Réaménager les espaces publics** afin de favoriser la réappropriation du centre-ville par les Annemassiens et d'inviter tous les usagers à la flânerie, avec notamment l'objectif de renforcer l'attractivité du centre-ville et de redynamiser les commerces.

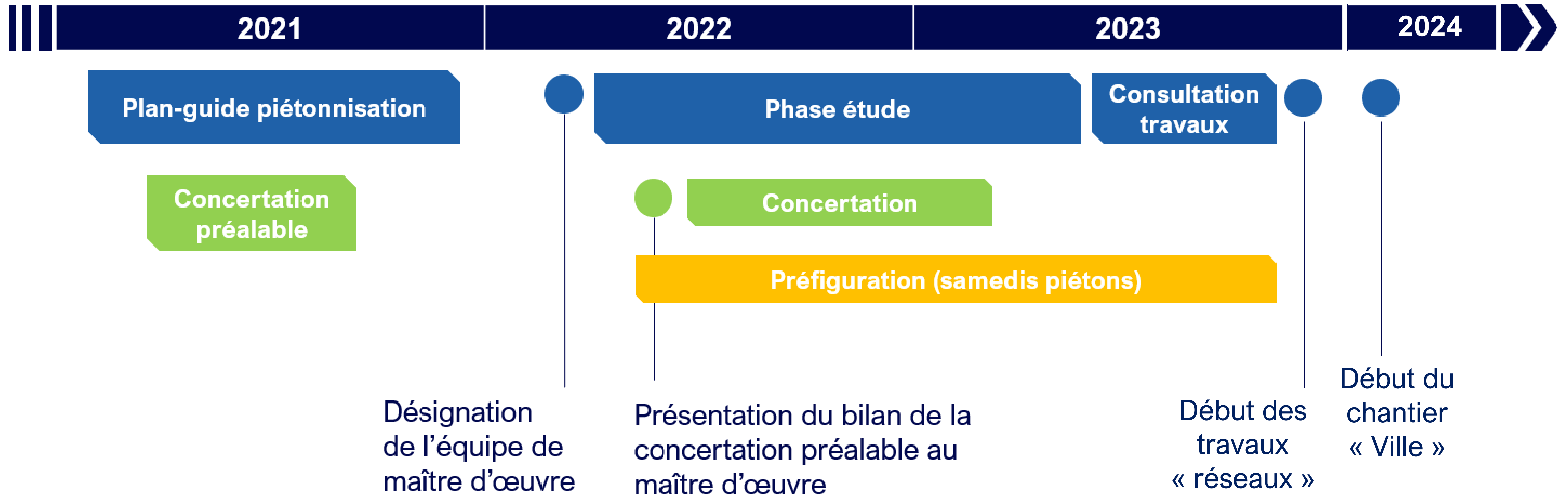
1.2. Contexte du projet

Une première étape s'est déroulée en 2021 pour **fixer les grandes orientations** et élaborer le plan-guide de piétonnisation et de réaménagement du centre-ville, qui a fait l'objet d'une concertation préalable. Cette première concertation a largement plébiscité et précisé ces intentions, en se prononçant pour un scénario plus ambitieux en matière de piétonnisation du centre-ville.

La seconde étape de projet – objet du présent bilan de la concertation – concerne la phase étude de conception des espaces publics du futur centre-ville, avec une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la composition.

En parallèle, **une préfiguration du projet (réalisation d'aménagements transitoires, piétonnisation et animations les samedis) a été mise en place par la municipalité** dans certaines rues du centre-ville afin d'être dans une logique d'expérimentation-amélioration en continu. Cette préfiguration a également servi aux habitants de support de réflexion et de projection lors de la concertation sur le projet définitif.

1.3. Calendrier du projet



1.4. Cartes du projet

Zone de
rencontre

Aire piétonne

Rue du Chablais

Av. de la Gare

Place Deffaugt

Rue de la Gare

Rue du Commerce

Rue des Vétérans et
Place JJ. Rousseau

Avenue Pasteur

Mairie

Rue René Blanc

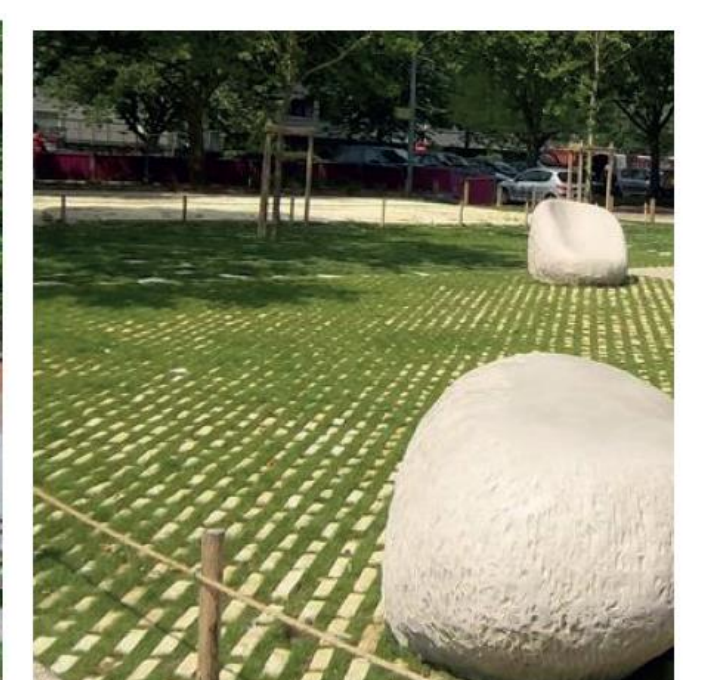
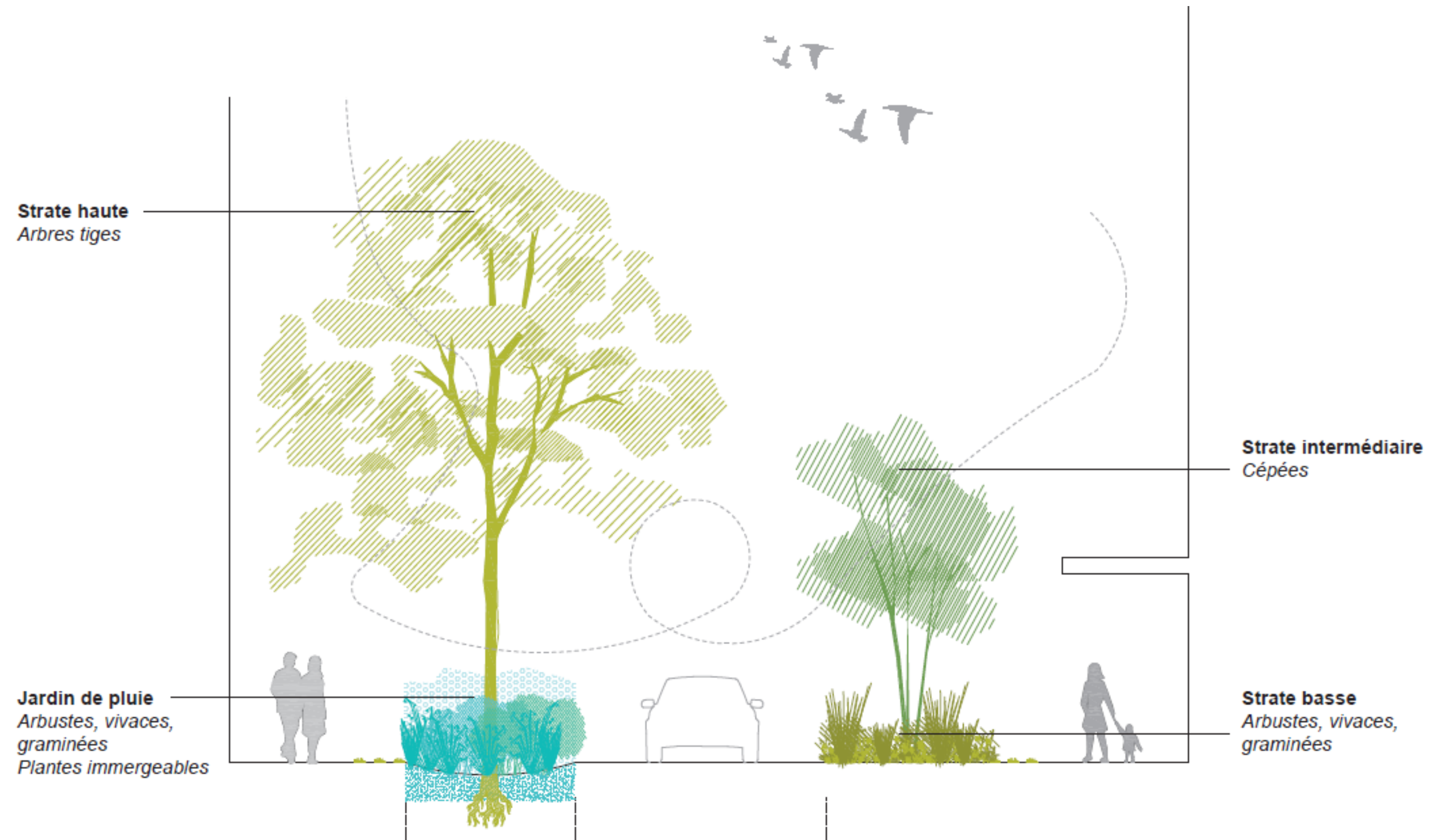
Rue Paul Bert



1.5. Sujets mis au débat

Mis à part le fonctionnement de la future zone piétonne qui a été discuté en concertation, les principaux sujets mis au débat concernent **la conception et les usages des futurs espaces publics du centre-ville** piétonnisé d'Annemasse, avec, dans un premier temps, une réflexion portée sur les intentions générales d'aménagement proposées par le maître d'œuvre :

- **Le principe de « Rue-Parc »** avec une végétalisation importante s'appuyant sur différentes strates.
- **Une gestion alternative des eaux pluviales** avec la désimperméabilisation des sols (jardins de pluie qui récupèrent et canalisent les eaux, et revêtements de sols perméables, de type pavé enherbé) et la mise en place de système de collecte des eaux et d'infiltration par tranchées drainantes.
- **La mise en place de points d'intensité** dans le centre-ville avec une fontaine sèche et un brumisateur sur la rue du Commerce, une fontaine et des jeux de lumière sur la place Deffaugt, le maintien d'une fontaine (qui sera reprise entièrement) sur la Place JJ. Rousseau, du graphisme au sol au croisement entre la rue René Blanc et la rue Faucigny, et des bacs de jardins partagés sur la rue Paul Bert.
- **La création de « salons urbains »** à plusieurs endroits du centre-ville pour s'asseoir seul ou à plusieurs.



Images de références, supports de la concertation

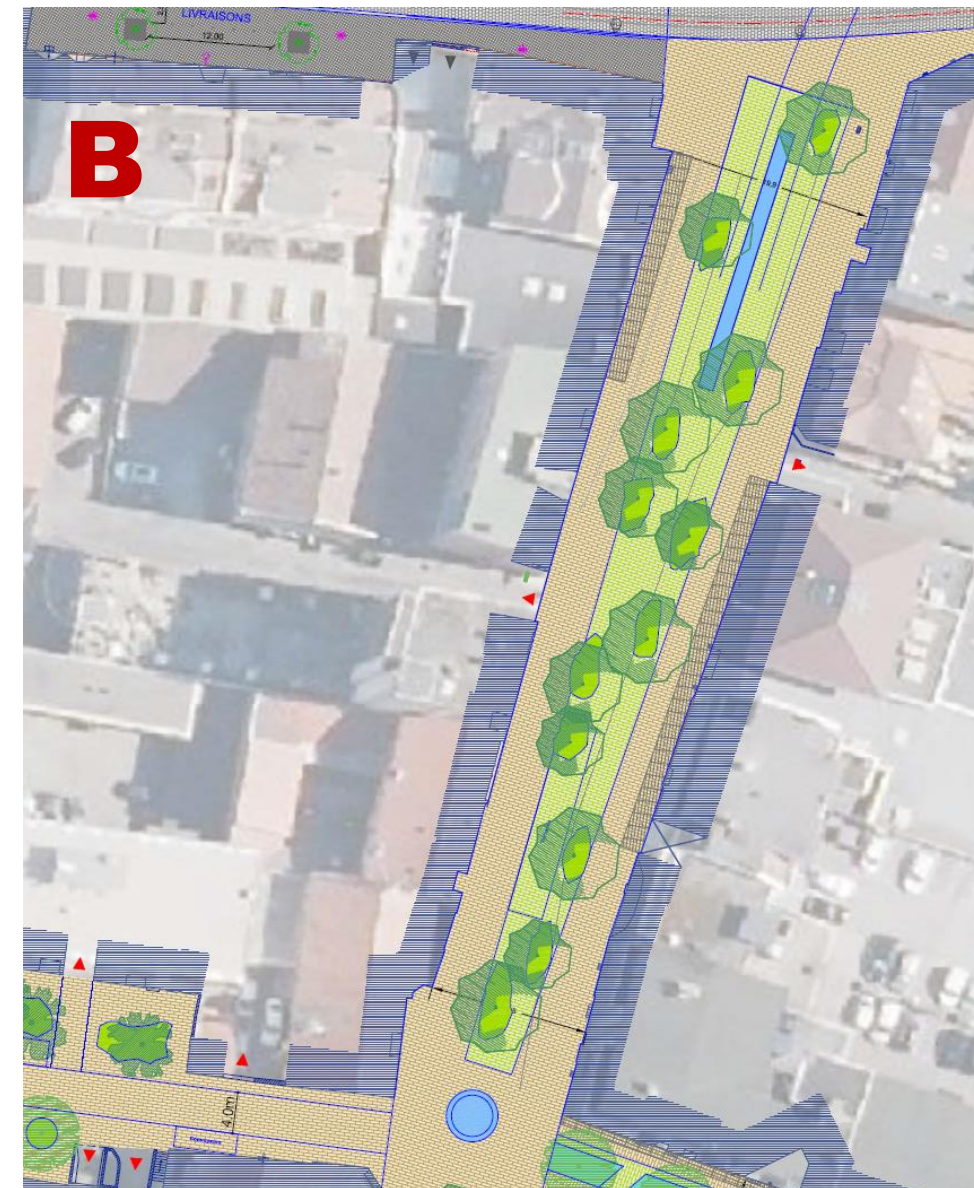
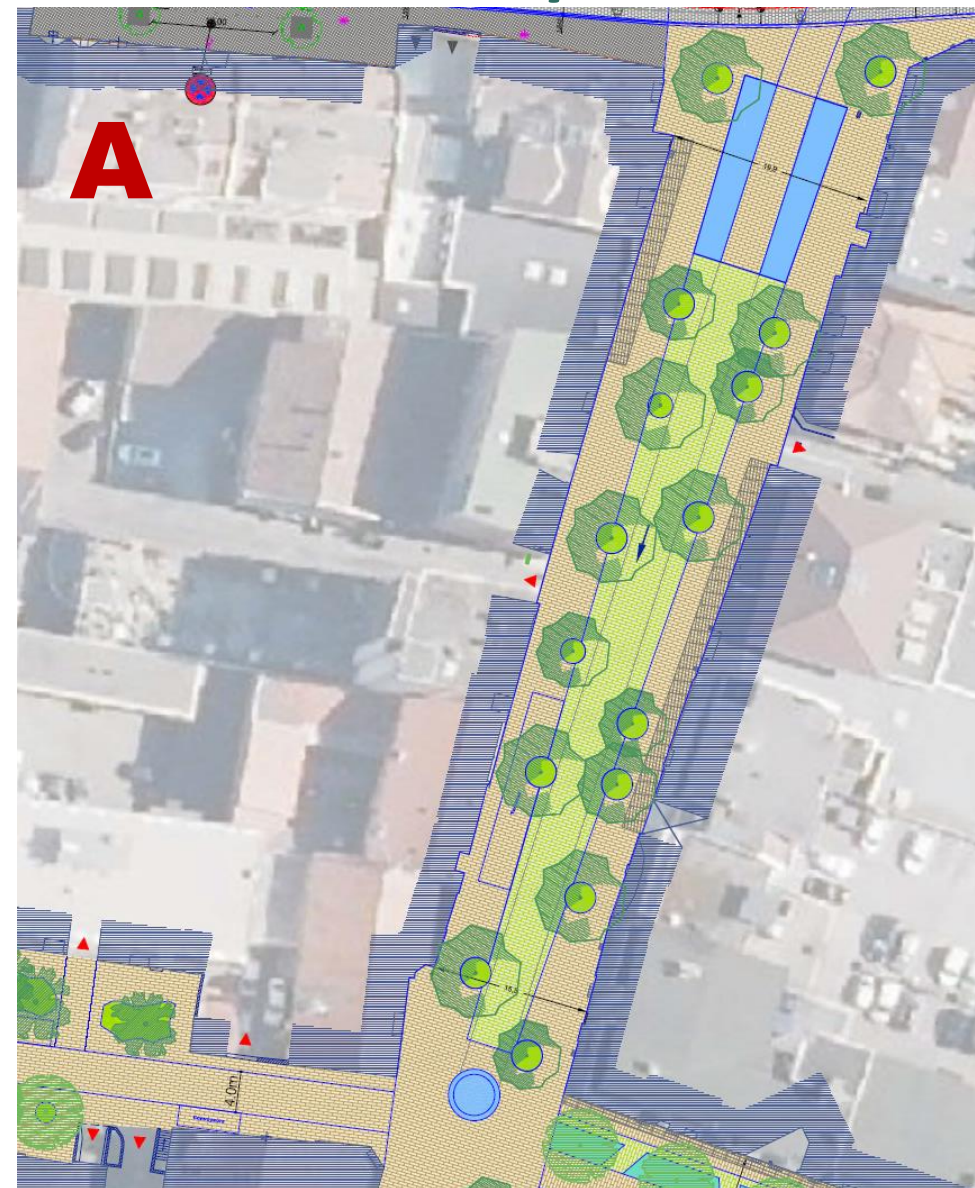
La concertation a ensuite permis d'améliorer et d'amender le projet en suivant les différentes phases de maîtrise d'œuvre :

- **Phase ESQUISSE** : les participants ont amendé les projets d'esquisse, espace par espace, avec une réflexion à partir de deux scénarios sur les trois principaux espaces publics, emblématiques du futur centre-ville – la place Deffaugt, la place Jean-Jacques Rousseau et la rue du Commerce.
- **Phase AVANT-PROJET** : les participants ont amendé l'avant-projet du maître d'œuvre en s'exprimant notamment sur le choix des revêtements et des mobiliers urbains.

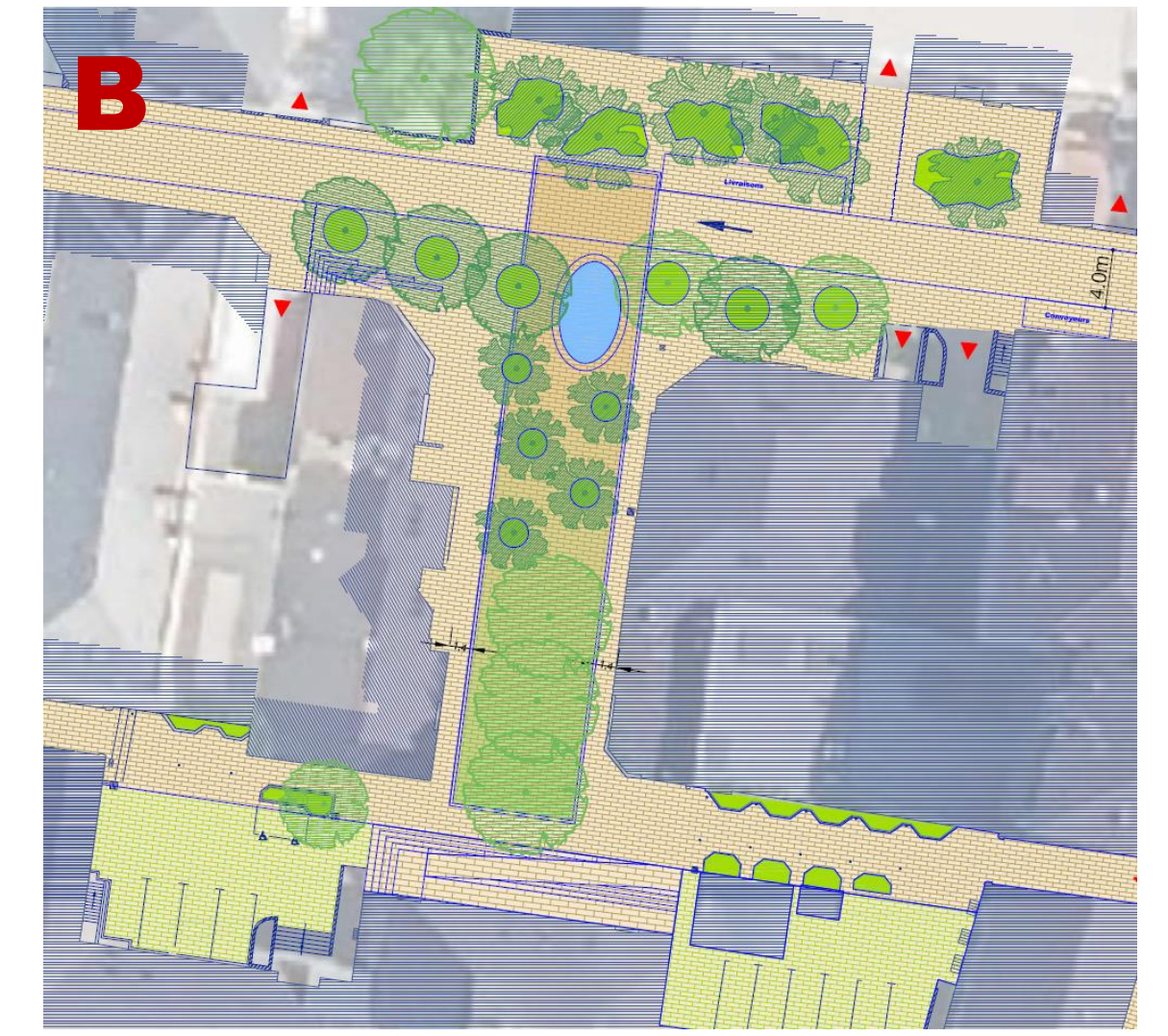
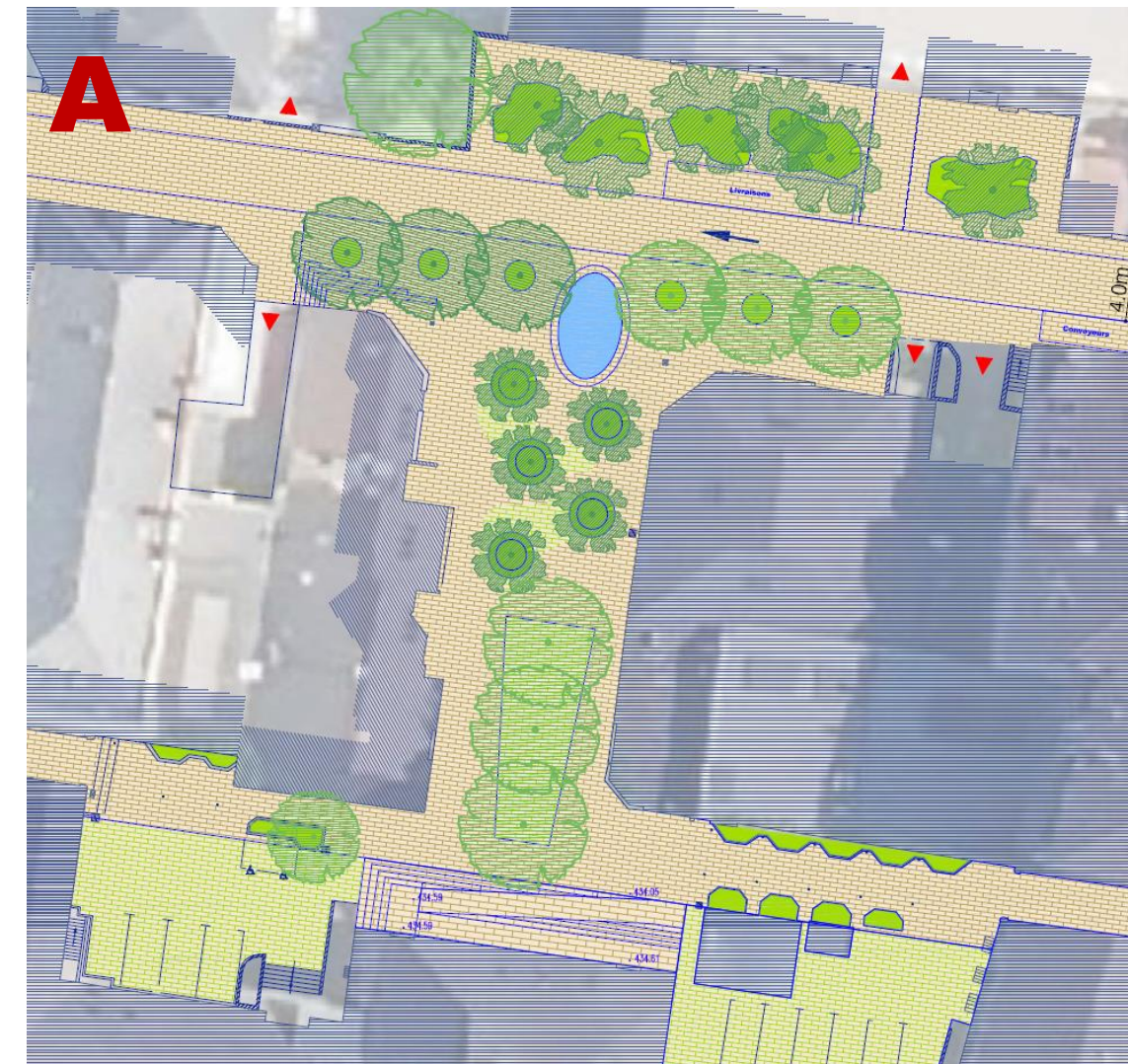
Scénarios d'esquisse de la Place Deffaugt



Scénarios d'esquisse de la rue du commerce



Scénarios d'esquisse de la Place Rousseau



1.6. Coût du projet

Le coût prévisionnel du projet est estimé à un montant de 6 450 000 euros HT.

1.7. Schéma décisionnel

Le maître d'ouvrage est la Ville d'Annemasse. Le projet est porté politiquement par le 1^{er} adjoint à l'urbanisme, l'aménagement durable, les grands projets et les relations aux usagers, M. Michel BOUCHER, avec la validation du Maire, M. Christian DUPESSEY.

Le pilotage technique du projet est assuré par le Service Aménagement des Espaces Publics, et la conception des espaces publics a été confiée à un groupement d'études dont le mandataire est l'agence APS.

Le projet de prolongement de la ligne du tramway, fortement connecté au projet de piétonnisation du centre-ville, est, quant à lui, piloté par Annemasse Agglo, avec un portage politique assuré par Christian DUPESSEY en tant que 1^{er} vice-président en charge des ouvrages et

projets structurants, et un pilotage technique par le service Infrastructures, dont la responsable a assisté à la plupart des comités techniques et des comités de pilotage.

Plusieurs comités de pilotage, réunissant l'ensemble des élus et des services concernés, ont été organisés tout au long de la démarche pour présenter le projet ainsi que les enseignements de la concertation, afin de permettre aux élus de faire des choix et arbitrages politiques éclairés, sur la base de l'ensemble des arguments émis par la citoyens et par les experts.

A la demande des habitants et des commerçants qui ont participé aux ateliers participatifs, 5 citoyens, représentants des ateliers (3 habitants et 2 commerçants) ont participé au comité de pilotage de la phase avant-projet, afin de contribuer aux discussions sur les arbitrages finaux du projet. Ils sont invités à participer aux prochains comités de pilotage sur le projet.

2/ Modalités de participation, d'information et de communication

1. Les modalités d'information et de communication
2. La démarche de participation
3. Les modalités de participation

2.1. Les modalités d'information et de communication

Plusieurs campagnes de mobilisation ont été réalisées en amont des réunions publiques de lancement de la phase « ESQUISSE » et de la phase « AVANT-PROJET », comportant les outils de communication listés ci-après :

- Mail d'invitation à tous les participants de la concertation préalable ;
- Information sur le site internet, les réseaux sociaux, l'appli mobile et les panneaux numériques ;
- Publication d'article dans le journal municipal ;
- Boitage d'un flyer d'invitation à tous les habitants et commerçants du centre-ville ;
- Campagne d'affichage sur les emplacements municipaux ;
- Communiqué de presse pour relayer l'information dans la presse locale.



2.2. La démarche de participation



★ Validation en comité de pilotage

3.3. Les modalités de participation

a) Les réunions publiques

Deux réunions ont été organisées pour présenter les intentions du projet et lancer publiquement la démarche de concertation :

- Une réunion dédiée aux commerçants, le 7 juin 2022, qui a réuni environ 16 personnes ;
- Une réunion publique, ouverte à tous, le 9 juin 2022, qui a regroupé 24 participants.

b) Le forum public

Un forum public, organisé le 29 septembre 2022, a permis de restituer les enseignements de la concertation sur les esquisses, et de présenter une première mouture de l'avant-projet. Il a réuni une trentaine de personnes.

c) Les ateliers participatifs

6 ateliers participatifs – 3 sur la phase « ESQUISSE » et 3 sur la phase « AVANT-PROJET » – ont été mis en place tout au long du projet. Ils ont constitué le cœur de la démarche, en permettant à un groupe d'une 20^e d'habitants et

de commerçants volontaires de monter en compétence et en généralité sur le projet, afin de formuler des recommandations précises pour éclairer la décision des élus.

d) Le stand de recueil de la parole

Un stand a été mis en place sur la rue du Commerce les samedis 11 et 18 juin 2022 pour présenter le projet et recueillir l'avis des usagers. Environ 200 personnes ont été touchées.

e) La plateforme numérique

Plusieurs étapes du projet ont également été mises en débat sur la plateforme de participation numérique de la Ville (imaginons-annemasse.fr) :

- Une première étape pour faire réagir sur les intentions d'aménagement, comptabilisant 8 participants et 15 contributions ;
- Une deuxième étape consistant à la diffusion d'un questionnaire sur la préfiguration avec un total de 22 répondants ;
- Une troisième étape sur l'avant-projet, comptabilisant 5 participants.

f) La concertation scolaire

Deux kits de participation pour les établissements scolaires (un kit pour le primaire, et un autre pour le secondaire) ont été mis à disposition des professeurs volontaires pour animer des débats au sein de leur classe. Les éco-délégués du collège Michel Servet y ont participé.

g) Les associations PMR

Une réunion spécifique a été organisée le 17 novembre 2022 pour consulter les associations PMR sur l'avant-projet. 2 associations y ont participé.

N.B. : les associations de cyclistes ont été invitées à participer à la concertation mais n'y ont pas répondu.

Photos du stand de recueil de la parole des usagers sur l'espace public, organisé les samedis pendant la préfiguration



3/ Synthèse des apports de la concertation sur l'esquisse

1. Contributions thématiques
2. Contributions spatialisées

3.1. Contributions thématiques

VÉGÉTALISATION

A l'unanimité, les participants se sont exprimés pour **donner la priorité à la plantation d'arbres de hautes tiges en pleine terre**, seuls à même de végétaliser véritablement le centre-ville et d'apporter suffisamment de fraîcheur en été.

D'autres formes de végétalisation ont également été évoquées par certains participants : une végétalisation des façades des bâtiments (hors projet, car cela concerne les copropriétés), une végétalisation sur des tonnelles, dans des bacs et sur les abribus.

PRÉSENCE DE L'EAU

Les fontaines sèches sont plébiscitées par tous les participants, car elles permettent de se rafraîchir en été, et peuvent être utilisées par les enfants pour jouer dedans. Quelques points de vigilance sont toutefois avancés : il faut faire attention à ce qu'elles ne gênent pas la circulation sur la rue du Commerce, et surtout, s'assurer d'une bonne maintenance afin que l'aménagement ne se détériore pas au fil du

temps.

Des questionnements de fond sur la rareté de la ressource en eau ressortent toutefois des échanges avec certains participants : l'utilisation qui en est faite dans le projet est peut-être excessive du fait du changement climatique en cours, qui va diminuer la disponibilité de l'eau ? Face à cela, la Ville précise que la quantité d'eau utilisée sera faible, car il s'agira de circuits fermés. Enfin, une majorité de participants formule de manière récurrente la **demande d'avoir plus de fontaines d'eau potable** disséminées dans l'espace public pour boire et donner à boire aux animaux.

ENTRETIEN, PROPRETÉ

Les participants insistent sur la nécessité de **prévoir plus de personnels pour l'entretien des nouveaux espaces plantés**, et sur le fait de ne pas oublier les mobiliers de propreté : des **toilettes publiques** (si possible intégrées dans le paysage), des **poubelles** (si possible avec le tri sélectif et des cendriers) et des **composteurs collectifs**.

COMMERCES, ANIMATIONS

Une tension émerge entre, d'un côté, une **majorité des participants qui souhaitent qu'il y ait plus de terrasses** pour se poser dans le centre-ville, et, de l'autre côté, **des riverains qui soulèvent le risque de nuisances nocturnes** sur les rues où il y aurait trop d'animation.

Pour la majorité, en tout cas, les animations proposées les samedis dans le cadre de la préfiguration, sont une réussite, et il s'agirait de les continuer tous les weekends pour que cela s'installe petit à petit dans les habitudes.

Enfin, une inquiétude émerge, de la part des commerçants, concernant le maintien des commerces notamment pendant la phase travaux. Ils demandent d'avoir **une politique de soutien financier aux commerces**, pour les inciter à rester ou à revenir dans le centre-ville, notamment les commerces de bouches.

MOBILIER URBAIN

Les participants aux ateliers souhaitent que **les types d'assises dans l'espace public soient plus diversifiés**, en ayant des bancs autour des arbres,

mais aussi des assises en face-à-face, des bancs avec des tables et des chaises fixées au sol.

Certains participants vont plus loin en proposant d'autres activités à expérimenter : des agrès doux, qui soient utilisables pour les personnes de tous âges, de la presse consultable.

En termes d'éclairage, une majorité des participants s'accorde pour **privilégier des lumières douces, qui éclairent le sol**, et qui s'éteignent à une certaine heure. Sur cette question de l'extinction de l'éclairage, un équilibre est cependant à trouver entre l'objectif de sobriété énergétique et le maintien du sentiment de sécurité, notamment pour les femmes le soir. L'allumage par détection de mouvement pourrait être un bon compromis.

MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ

Les participants relèvent **un risque d'amplification des conflits d'usage entre les piétons et les deux-roues non motorisés (trottinettes et vélos)**. Pour l'éviter, il s'agit de bien faire respecter la réglementation en la matière dans la future zone piétonne (priorité aux

piétons, vélos et trottinettes qui roulent au pas). En outre, ils demandent de manière récurrente à **prévoir plus d'arceaux vélos dans le projet** pour éviter que les cyclistes se garent n'importe où. Enfin, il faut **rester vigilant sur l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** au sens large : prévoir suffisamment de stationnements PMR à proximité, permettre l'accès PMR aux commerces et professions médicales, mais aussi permettre l'accès aux PMR temporaires et aux personnes très âgées.

CIRCULATION, STATIONNEMENT

Les participants rappellent qu'il faut absolument **proposer du stationnement moins cher** pour que le centre-ville se développe et soit plus attractif. Ils formulent aussi **des inquiétudes sur un risque de saturation de la circulation sur le péricentrique** notamment au niveau du rond-point de l'étoile, et font des propositions d'amendement à la marge du plan de circulation interne à la future aire piétonne.

3.2. Contributions spatialisées

RUE DU CHABLAIS

Plusieurs sujets sont évoqués concernant le projet d'esquisse de la rue du Chablais. Tout d'abord, cette rue est vécue comme déjà très minérale, il s'agit donc de **prévoir le moins de béton possible dans le nouvel aménagement**. La gestion des déchets y est également problématique aujourd'hui, il s'agit donc **d'être particulièrement vigilant pour résoudre les problèmes de déchets** dans le nouvel aménagement. Enfin, il s'agit de **prévoir des assises**, notamment côté est où il en manque, et de les combiner le mobilier de protection anti voiture bélier, pour que cela soit plus esthétique. En termes d'éclairage, les participants à l'atelier proposent **de mettre en lumière les cheminements piétons** grâce à de l'éclairage accroché.

PLACE DEFFAUGT

Les discussions sur la place Deffaugt ont été animées à partir de deux scénarios d'esquisse (cf. croquis ci-contre).

S'il y a un consensus général sur la vocation principale de la place – être à la fois lieu de passage, de rencontre et de convivialité – un désaccord émerge entre les participants sur la présence ou non d'une fontaine. Une majorité y est favorable pour la fraîcheur qu'elle pourrait apporter à la place. D'autres participants considèrent qu'il est préférable de planter plus d'arbres, et d'économiser les ressources en eau et en entretien.

Un consensus émerge assez clairement sur plusieurs autres sujets :

- **Conserver et mettre en valeur la stèle en hommage à Jean Deffaugt** (mise en lumière, la repositionner si besoin) ;
- **Prévoir des W.C. publics** intégré dans le paysage ;
- **Prévoir un éclairage de type guinguette** ;
- **Prévoir un point de repère** autre que les mats lumineux proposés par le maître d'œuvre : une colonne végétale, un mat fontaine ou une œuvre d'art.

Les échanges sur les scénarios ont abouti à une **préférence de la majorité des participants pour le scénario B** (fontaine dans l'alignement entre la rue du Commerce et la rue du Chablais) mais hybridé avec le nombre et l'implantation des arbres prévus dans le scénario A.



AVENUE ET RUE DE LA GARE

Les participants aux ateliers sur les esquisses font ressortir plusieurs propositions sur l'avenue et la rue de la Gare :

- **Planter les arbres de haute tige côté Est** de la rue car c'est le côté le plus chaud en été ;
- **Prévoir des assises conviviales avec vis-à-vis** ;
- **Installer des toilettes publiques** ;
- **Prévoir une fontaine à boire** au niveau du croisement avec la rue du Mont Blanc.

RUE DU COMMERCE

Les discussions sur la rue du Commerce ont été animées à partir de deux scénarios d'esquisse (cf. croquis ci-contre).

Les échanges sur les scénarios ont abouti à **une préférence de la majorité des participants pour le scénario B** perçu comme plus ludique et sécurisant pour les enfants avec des bancs sous les arbres à l'abri de la circulation. En effet, le passage des véhicules au centre prévu dans le scénario A semble peu pertinent.

En ce qui concerne le mobilier urbain, plusieurs participants proposent de **diversifier les types d'assises afin de répondre à tous les usages actuels et futurs**, en installant de manière alternée des tables, des assises linéaires ou circulaires et des assises en vis-à-vis.

En termes d'ambiance, ils proposent d'installer des éclairages accrochés afin de **mettre en lumière le sol de manière douce**.

Les deux scénarios prévoient une fontaine au Sud de la rue, au croisement avec l'avenue Pasteur.

Une majorité des participants questionnent la pertinence d'une fontaine à cette endroit, qui pourrait engendrer un effet place giratoire, à éviter absolument. Ils proposent au minimum de prévoir plutôt une fontaine sèche à cet endroit.

Enfin, les participants expriment **une difficulté à se projeter sur le futur niveau de circulation**. En effet, la principale sortie des véhicules des ayants-droits de la zone piétonne étant au niveau de la place Deffaugt, il pourrait y avoir un flux non négligeable de véhicules, avec une crainte que les voitures gênent les piétons.



PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Les discussions sur la place Jean-Jacques Rousseau ont été animées à partir de deux scénarios d'esquisse (cf. croquis ci-contre).

Tout d'abord, **un consensus émerge entre tous les participants sur l'installation d'une nouvelle fontaine centrale**, qui puisse accueillir une œuvre d'art, des jets d'eau et une mise en lumière afin d'habiller la place et lui donner du caractère.

Ensuite, il apparaît pour une majorité de participants, que cette place cumule plusieurs usages sur un espace réduit, qu'il convient de maintenir, de valoriser et d'améliorer dans le nouvel aménagement. Cette place doit être aménagée en tenant compte de sa double vocation : **une place pour manger ou boire un verre sur une des terrasses commerciales, situées côté Sud ; une place pour se poser au calme, sur le côté Nord**, en prévoyant des chaises fixées au sol autour de la fontaine, et des assises circulaires autour des arbres (pas plus que 2 pour ne pas gêner les terrasses). Cependant, il semble primordial de mieux gérer les terrasses

notamment pour permettre la circulation des piétons sur l'axe Nord-Sud.

La végétation doit également être renforcée en conservant les arbres existants et en plantant d'autres, notamment au niveau de l'espace au Nord situé en plein soleil.

En termes d'animation de la place, **les riverains présents aux ateliers demandent à ce qu'un équilibre soit trouvé entre animations et nuisances**. En effet, ils sont actuellement confrontés à des problématiques importantes de « squat » occasionnant des nuisances nocturnes sur cette place, et demandent à ce que la conception et la gestion de ce nouvel aménagement réduisent ces nuisances : arrêt vers 23h des éclairages, absence d'assises au niveau de l'espace au Nord, situé devant une résidence importante.

Enfin, il ressort des échanges entre les participants aux ateliers **une préférence pour le scénario A**, qui paraît plus compatible avec l'entretien du sol des terrasses commerciales.



AVENUE PASTEUR

Un consensus émerge entre les participants sur le fait de **ne pas planter un alignement d'arbres ou d'arbustes sur le côté Sud de la rue qui est déjà très sombre**. Il s'agit de prévoir plutôt des arbres de type cèpée qui ne soient pas trop hauts.

Par ailleurs, une demande ressort de **prévoir plus d'arceaux vélos** ainsi que des abris sécurisés à vélo.

RUE RENÉ BLANC

Les participants pointent l'intérêt **d'aménager un espace de convivialité avec des assises, au niveau du croisement avec la rue de Faucigny**, afin d'offrir un lieu pour attendre tranquillement le tram. Ils ne sont pas favorables à la proposition de créer des marquages au sol à cet endroit, notamment car elles risqueraient de se dégrader rapidement, mais proposent des fresques murales pour égayer le lieu.

Les participants alertent cependant sur l'existence d'un point de deal à cet endroit qui risque de détourner les aménagements sur cet

espace de convivialité. Il s'agit donc d'anticiper cela, notamment en évitant les zones d'ombres.

En ce qui concerne la végétalisation, il y a des divergences entre les participants : certains sont favorables à planter de grands arbres pour avoir de l'ombre, d'autres préfèrent planter des arbustes afin de garder la perspective visuelle dans une rue qui connectera à terme l'arrêt de tram et la place de la Libération.

Enfin, les riverains qui ont participé aux ateliers, signalent la **présence de nombreux garages privés sur cette rue**. Il est important de prendre en compte cette donnée, afin de ne pas gêner la circulation des véhicules des ayants-droits.

RUE PAUL BERT

Les participants confirment la pertinence de **ne pas planter trop d'arbres sur cette rue qui est déjà très ombragée**.

En ce qui concerne la proposition du maître d'œuvre de **mettre des bacs de jardinage partagé sur cette rue**, les participants soulignent un **possible désintérêt des riverains**. Il s'agit de

réaliser une enquête auprès des riverains (pas représentés dans les ateliers) pour savoir s'ils seraient intéressés pour s'investir dans ce type de démarche. Si c'est le cas, les participants alertent également sur de possibles difficultés d'entretien face aux nombreuses incivilités. Ils recommandent donc, dans tous les cas, de prévoir une gestion associative voire communale des ces bacs, plutôt que uniquement citoyenne.

4/ Synthèse des apports de la concertation sur l'avant-projet

1. Contributions thématiques
2. Contributions spatialisées

4.1. Contributions thématiques

SUR LE MOBILIER URBAIN

Le sujet du mobilier urbain au sens large a été largement abordé lors de la concertation sur la phase « avant-projet », avec des contributions variées dans les différents lieux de débats.

Tout d'abord, les éco-délégués du collège Michel Servet rappellent l'importance de bien **prévoir des assises sous les arbres** pour profiter de l'ombre en été. Ils se prononcent également plus en faveur de formes d'assise qui permettent de se retrouver à plusieurs, dans un souci de convivialité.

Les participants aux ateliers demandent, quant à eux, de **varier les formes des assises** dans l'espace public (banquettes arrondies, rectangulaires, fauteuils, etc.). En outre, pour que ces assises soient suffisamment confortables à toutes les saisons, ils préconisent des assises en bois, voire en mélange bois/granit ou bois/métal. La forme des assises doit aussi être suffisamment simple et lisse pour permettre un entretien facile (éviter les rayures dans lesquelles les mégots de

cigarettes et autres déchets se bloquent).

Une attention particulière est également portée sur l'accessibilité des assises aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : il conviendrait pour cela, éventuellement d'adapter les hauteurs (avec certains bancs plus hauts), mais, surtout, de **prévoir des dossiers, des accoudoirs** et des abris sur certaines assises.

Plusieurs participants aux ateliers ont observé que l'installation transitoire de tables dans le cadre de la préfiguration, notamment sur la rue du Commerce, a permis de **faire émerger de nouveaux usages** : des enfants qui prennent leur goûter, des personnes âgées qui jouent aux échecs... Et ils souhaiteraient que ces usages puissent perdurer dans le cadre des aménagements définitifs.

Certains participants, riverains du projet, souhaitent toutefois que **la localisation et le choix du mobilier de convivialité (assises, tables) ne favorisent pas les mésusages** : nuisances sonores en soirée et squat du mobilier urbain créant un sentiment d'insécurité.

Sur la plateforme de participation numérique, un participant propose **d'installer des bancs solaires connectés**, qui permettent de s'adapter aux nouveaux usages numériques (possibilité de recharger son téléphone).

Sur la question des agrès, si la plupart des participants aux ateliers considèrent que le centre-ville est trop contraint en terme d'espace pour accueillir ce type d'équipement, les éco-délégués souhaiteraient eux qu'il y ait des agrès sportif et des jeux dans le futur centre-ville.

En ce qui concerne le mobilier de propreté, comme cela a déjà été clairement exprimé en phase « esquisse », les participants (ateliers et éco-délégués) demandent de **prévoir des W.C. publics supplémentaires ainsi que des fontaines à boire** sur l'ensemble des espaces publics.

En outre, pour remédier au manque de propreté de l'espace public, une grande majorité des participants (ateliers et éco-délégués) considèrent qu'il faudrait **penser finement la localisation et la forme des poubelles de ville** : fermées, avec des cendriers séparés et identifiables, en plus grande

quantité et installées sur les lieux de passages pour inciter les usagers à les utiliser le plus possible. Certains participants proposent même d'essayer le tri sélectif.

Sur la question du stationnement des vélos, certains participants, habitants du centre-ville, souhaiteraient qu'il y ait une offre de stationnement vélo sécurisée, à destination notamment des riverains qui n'ont pas de local vélos dans leur immeuble, et qui se font régulièrement voler leur vélo. Pour d'autres participants, ce type d'équipement prend beaucoup de place, et reviendrait à une forme de privatisation d'un espace public déjà occupé par beaucoup d'usages différents. Un compromis émerge toutefois autour de la proposition de **prévoir des emplacements vélo dans les parkings souterrains en accord avec SAGS**.

Reste la question des arceaux pour garer les vélos des visiteurs qui viennent dans le centre-ville : s'il semble important, pour certains, d'en prévoir en quantité suffisante et répartis de manière homogène afin d'éviter le stationnement

anarchique, pour d'autres, la future aire piétonne est destinée en priorité aux piétons, et il est peut-être préférable d'inciter les cyclistes à se garer aux portes de l'aire piétonne.

Enfin, la question des Points d'Apport Volontaire, containers enterrés pour déposer les déchets ménagers, est abordée. En effet, le projet propose d'intégrer ces nouveaux équipements à plusieurs endroits du centre-ville. **Les riverains concernés, qui ont leur habitation ou leur commerce situés à proximité immédiate de ces containers, se sentant pénalisés, se sont prononcés contre ce sujet ou ont demandé à les déplacer.**

SUR LES REVÊTEMENTS DU SOL

Les participants aux ateliers se sont exprimés sur les revêtements du sol proposés dans l'avant-projet en mettant en avant **un principe d'équilibre à trouver entre la recherche d'une sobriété des revêtements et d'une inventivité à travers des effets visuels** (mélange des types et couleurs de revêtement) pour créer une identité particulière. Une participante, ayant suivi la concertation préalable sur le plan-guide de piétonnisation, rappelle **le principe de cohérence visuelle entre les nouveaux aménagements et l'existant**, qui avait été formulée dans le plan-guide.

L'accessibilité PMR des revêtements est à privilégier, en favorisant des sols non-glissants, plats et avec un contraste suffisant des couleurs pour les mal-voyants.

Les participants des ateliers se questionnent également sur la durabilité de certains revêtements : les dallages en pavés, qui peuvent se déchausser après plusieurs années, les lames de bois, qui peuvent se dégrader assez vite, et,

surtout, les pavés enherbés, qui peuvent rapidement devenir peu esthétiques s'il y a trop de piétinements. Concernant les pavés enherbés, les participants ont en tête le contre-exemple de ceux installés sur le parvis de la gare, qui, 2 ans après leur livraison, sont déjà dans un état déplorable. Les éco-délégués, quant à eux, ont exprimé une préférence pour ce type de pavés végétalisés qui permettent d'apporter de la fraîcheur, ainsi que pour le calepinage de pierres en granit pour le côté moderne.

Les participants aux ateliers se sont également questionnés sur la répartition entre les espaces végétaux et minéraux : **le minéral doit être minimisé le plus possible**, et le végétal doit être suffisamment délimité et protégé pour éviter qu'il ne soit dégradé par les piétinements.

SUR LA VÉGÉTALISATION

Il y a, tout d'abord, une attention à avoir sur la taille, la localisation et l'orientation des arbres qui seront plantés afin **de maximiser les zones d'ombre qui seront créées par la végétation**.

En outre, les participants se sont exprimés sur le choix des essences d'arbres en mettant en avant plusieurs critères : **des essences résistantes à la sécheresse, non-allergènes et diversifiées** (couleur des feuilles, feuilles caduques / feuilles persistantes, petits fruitiers).

Enfin, les participants trouvent cela pertinent **d'investir les différentes strates de végétalisation** : la strate haute (arbres), intermédiaire (cépées) et basses (vivaces au sol).

4.2. Contributions spatialisées

SUR LA PLACE DEFFAUGT

Les participants aux ateliers ont globalement apprécié l'aménagement proposé par le maître d'œuvre, tout en formulant un certain nombre de recommandations.

Ils ont, tout d'abord, fait ressortir des interrogations sur l'ambiance générale de la future place : **le revêtement du sol proposé est perçu comme trop chargé, et l'intérêt et la plus-value des mâts lumineux n'est pas compris.**

Certains participants se sont également questionnés sur le nombre d'arbres proposé : cette place ne sera-t-elle pas trop ombragée ?

En ce qui concerne le mobilier urbain, il s'agit de **prévoir des assises plus confortables avec un habillage en bois et des dossiers**, mais également du **mobilier favorisant la convivialité** (bancs colorés, tables, damiers au sol).

En ce qui concerne l'accessibilité PMR, ils alertent sur la légère différence de niveau entre la place et la plateforme du tramway, qui pourrait être accidentogène.

Enfin, **les commerçants qui ont participé aux ateliers s'inquiètent de la solidité du revêtement en dallage**, avec le passage des véhicules lourds de livraison qui pourraient le détériorer.

SUR LA RUE DU CHABLAIS

Les participants s'inquiètent du niveau futur de circulation sur la rue du Chablais, en termes de nombre et de vitesse des véhicules. En effet, il semble primordial, pour que le nouvel aménagement fonctionne, qu'il y ait moins de véhicules, et qu'ils respectent la limitation à 20 km/h. Dans cette optique, les participants ont formulé des propositions pour diminuer la vitesse des voitures : une pergola sur la rue, un radar.

En matière de mobilier urbain, les participants aux se sont exprimés pour **plus d'assises, plus de mobiliers convivialité (tables et chaises) et plus de points d'eau potable.**

En termes de stationnement, il s'agit de prévoir plus d'arceaux vélo, moins de stationnements moto et une meilleure visibilité des sorties de garage privé.

SUR LA PLACE JEAN-JACQUES ROUSSEAU / RUE DES VÉTÉRANS

Les participants aux ateliers ont globalement apprécié l'aménagement proposé par le maître d'œuvre, tout en formulant un certain nombre de recommandations.

Tout d'abord, ils expriment **le souhait d'avoir plus de couleurs dans le futur aménagement**, notamment en diversifiant les essences d'arbres.

En ce qui concerne le revêtement proposé, ils proposent **d'intervertir les types de sol prévus dans l'avant-projet** avec un revêtement moins qualitatif et plus lisse au centre sous les terrasses et un dallage en pierre sur les côtés de la place, où il sera plus visible.

En ce qui concerne le mobilier urbain, **il y a un dissensus entre les participants sur les assises à installer autour de la fontaine** : d'un côté, les riverains souhaitent en mettre le moins possible pour éviter au maximum les risques de squat et les nuisances sonores, de l'autre côté, les autres participants souhaitent que cette place soit vivante et accueillante en diversifiant les types

d'assises (fauteuils avec dossier et bancs), voire en installant aussi des tables.

En ce qui concerne l'espace au Nord, situé devant la résidence, les riverains qui ont participé aux ateliers ont des revendications précises : **éviter les aménagements pouvant provoquer des nuisances, installer des toilettes publiques** (à la place des PAV) et prévoir un Food truck qui soit complémentaire avec les commerces. En ce qui concerne les PAV, les riverains y sont opposés. Ils proposent de les mettre plutôt au niveau de l'emplacement identifié pour les convoyeurs de fonds qui n'a pas d'utilité à cet endroit.

En ce qui concerne le stationnement, les participants proposent de transformer les stationnements réservés Mairie en parking à vélos ou autres usages (sauf la place du concierge), de transformer l'espace convoyeur en espace livraison et de matérialiser les places autorisées de livraisons et les accès parking par un traitement au sol spécifique.

Les participants formulent également les propositions suivantes :

- **Prévoir un éclairage suffisant** de la place ;
- **Conserver la pergola** dans le passage ;
- **Maintenir le podium de la Mairie** qui permet d'accueillir des animations sur cette place qui a une vocation festive importante ;
- **Prévoir une fontaine à boire** ;
- **Végétaliser les pots tronconiques** en métal qui doivent accueillir des cépées sur le centre de la place, pour éviter d'être taggué.

SUR L'AVENUE PASTEUR

Les participants aux ateliers demandent **d'avoir des arceaux vélos supplémentaires** sur cette rue qui pourrait constituer une « porte d'entrée » de l'aire piétonne.

En ce qui concerne l'aménagement proposé côté Nord, ils proposent de supprimer certains passages entre les jardins de pluie, afin **d'aménager des passages plus larges pour installer des assises en vis-à-vis.**

Certains participants proposent d'installer une table, mais, pour d'autres, l'espace n'est pas suffisant pour avoir une table.

Enfin, ils demandent **d'installer une fontaine à boire sur cette rue.**

SUR LA RUE RENÉ BLANC

En ce qui concerne l'espace situé au croisement avec la rue Faucigny, **un consensus émerge entre les participants sur l'idée de créer une fresque murale sur le mur borgne.** Cependant, **des divergences entre participants persistent sur la question d'installer ou non des assises** : une

majorité y est favorable car cela permettrait aux usagers qui attendent le tram de se poser, mais certains riverains y sont opposés du fait de la présence d'un point de deal en face, et des risques de squat de cet espace qu'il induit.

En ce qui concerne **les Points d'Apports Volontaires (PAV), les participants proposent de les déplacer dans l'angle devant la fresque** en essayant de les fondre dans le paysage (habillage street art), car l'emplacement envisagé devant un immeuble d'habitation semble trop pénalisant pour les riverains concernés.

Les participants formulent également les remarques suivantes :

- **Orienter les assises dans l'autre sens** plutôt que de les orienter devant les magasins ;
- **Prévoir des formes moins géométriques pour les îles végétales** (angles très pointus dans la proposition d'avant-projet) ;
- **Prévoir une fontaine à boire et W.C. Publics** ;
- **Faire attention aux arceaux vélo devant le crédit agricole**, qui risquent de gêner la file d'attente des clients (souvent nombreux).

SUR LA RUE PAUL BERT

Les participants formulent les remarques et questionnements suivants :

- **Déplacer en face de l'autre côté de la rue les containers enterrés (PAV)** qui sont prévus dans la proposition d'avant-projet devant le bar à Chat, ce qui risque d'être pénalisant pour son activité ;
- **Faut-il maintenir la terrasse du bar « la Prague » qui n'existe plus**, mais qui pourrait être reprise une fois l'aménagement réalisé ?
- **Faire attention au fait qu'il y a beaucoup de squat sur cette rue**, avec un manque général de propreté ;
- **Prévoir un espace plus large devant l'école de Danse** très fréquentée ;
- **Prévoir un dépose minute** pour ambulances devant le centre médical, avec un accès prioritaire.

5/ Éléments pris en compte et réponses apportées

1. Réponses générales
2. Rue du Chablais
3. Place Deffaugt
4. Rue du Commerce
5. Place JJ. Rousseau
6. Avenue / rue de la Gare
7. Avenue Pasteur
8. Rues Blanc et Bert

5.1. Réponses générales

Quelles formes et hauteurs pour les assises ?

La Ville décide de varier les formes et les hauteurs des assises dans le futur espace public, et de prévoir régulièrement des assises avec des accoudoirs et des dossiers.

Quels matériaux pour les assises ?

La Ville décide de privilégier, le plus possible, le bois pour la partie en contact avec les usagers afin d'avoir un meilleur confort d'assise, même si cela ne pourra pas s'appliquer sur l'ensemble des assises.

Quelle typologie de poubelle ? Quelle quantité ?

Les corbeilles proposées par le maître d'œuvre ont des lignes plus contemporaines que celles en place. Il est prévu d'en implanter 41 unités sur le périmètre. Le modèle proposé est une corbeille avec éteignoir à cigarette. La Ville s'interroge sur la possibilité d'avoir des cendriers séparés. Le choix du mobilier de poubelle reste à arbitrer en phase PROJET.

La Ville s'interroge également sur la demande formulée par les habitants d'avoir des poubelles avec un couvercle fermé.

En ce qui concerne la demande d'avoir des poubelles de tri, la Ville préfère attendre les enseignements de l'expérimentation de poubelles de tri en cours sur une partie de la ville.

Prévoit-on des agrès ?

La Ville décide de ne pas installer d'agrès dans le futur centre-ville piétonnisé, car cet usage ne semble pas adapté (espace public déjà très contraint avec beaucoup d'usages qui rentrent en concurrence).

Prévoit-on des fontaines à boire en plus ?

Le projet prévoit 3 fontaines à boire supplémentaires (place Deffaugt, rue du Commerce et place Jean-Jacques Rousseau). La Ville estime que ce nombre est suffisant.

Le type de fontaines proposé est sobre en monolithe de fonte avec une protection antirouille. La Ville s'interroge s'il faut changer du modèle utilisé actuellement – fontaine Bayard.

Quelle politique de stationnement des vélos ?

En ce qui concerne cette politique, il y a un équilibre à trouver entre deux principes :

- Un principe général : dans la zone piétonne, les vélos devraient, dans l'idéal, être garés aux entrées. Dans cette optique, il faudrait privilégier l'installation en grande quantité d'arceaux vélo aux entrées de la future zone piétonne.

- Un principe de réalité : les futurs usagers souhaiteront garer leur vélo à proximité de leur destination. Par conséquent, il faudrait aussi prévoir des arceaux vélo à l'intérieur de la future zone piétonne, afin d'éviter que les usagers ne les garent n'importe où, mais en moindre quantité.

Il y a aussi une autre problématique qui concerne le stationnement nocturne des vélos des riverains qui n'ont pas de local à vélo et qui subissent les vols répétés de leur vélo la nuit. Pour eux, il est demandé d'étudier la possibilité, en lien avec SAGS, de créer des places de stationnement vélo sécurisés dans les parkings souterrains.

Prévoit-on des W.C. publics supplémentaires ?

En préalable, la Ville rappelle le coût important d'installation et d'entretien des W.C. publics, qui ne permet pas de multiplier leur nombre.

Cependant, la Ville demande d'étudier l'installation d'un W.C. public supplémentaire (en plus de celui déjà prévu devant le Parc Olympe de Gouge).

En effet, la sanisette existante sur la place Deffaugt sera déplacée à l'entrée du parc Olympe de Gouges (100m de la place Deffaugt). Tous les autres W.C. publics existants restent en place :

- Place de l'Hôtel de ville, situé à 350m de la place Deffaugt et à 550m de Chablais Parc ;
- Rue du 8 Mai (MJC Centre) situé à 500m de la place Deffaugt ;
- Parc Montessuit situé à 400m de la place Deffaugt et à 600m de Chablais Parc ;
- Parc Eugène Maître situé à 600m de la place Deffaugt et à 400m de Chablais Parc ;
- Rue du Docteur Baud situé à 500m de la place Deffaugt et à 210m de Chablais Parc ;
- Place des Marchés situé à 450m de la place

Deffaugt et à 800m de Chablais Parc ;

- Bibliothèque Pierre Goy (4 place du Clos Fleury - pendant les horaires d'ouverture) situé à 550m de la place Deffaugt et à 800m de Chablais Parc.
- Il est constaté un manque au niveau de chablais parc.

Quid de l'accessibilité des revêtements ?

Le maître d'œuvre apporte des précisions sur l'accessibilité des différents revêtements envisagés. Les dalles, si elles sont bien posées, seront suffisamment plates et résistantes dans la durée pour assurer une bonne accessibilité PMR. Les bétons et dallages de pierre sont accessibles aux PMR. Le dallage de verdure sur la rue du Commerce, il est traversé par du dallage de pierre avec des joints au mortier.

La Ville demande au maître d'œuvre d'être vigilant sur ce point lors du suivi des travaux.

Quid des Points d'Apport Volontaire ?

La Ville est en attente de précisions sur ce sujet. Il est donc prévu de statuer ultérieurement sur cette question.

5.2. Rue du Chablais

Prévoit-on du mobilier urbain supplémentaire ?

Il est prévu plus de banquettes sur la section nord-est de la rue.

Faut-il rendre plus visible les sorties de garage ? Et, si oui, comment ?

Le maître d'œuvre a prévu un revêtement spécifique pour les entrées charretières afin de les rendre suffisamment visibles.

Faut-il prévoir moins de parkings motos ?

La Ville décide de maintenir les stationnements motos, car il est important que les visiteurs qui viennent en moto puissent se garer pour accéder au centre-ville piétonnisé.

Quels aménagements faut-il prévoir pour faire respecter les 20 km/h ?

La Ville décide d'aménager une « porte » d'entrée dans le futur centre-ville piétonnisé, en amont de la rue du Chablais et de la rue de la Gare, au niveau du rond-point de la rue de Genève, afin de dissuader le plus possible les automobilistes à s'engager dans la zone de rencontre.

Elle formule au maître d'œuvre une attente de marquer très fortement l'entrée dans l'aire « piétonne » en mettant en valeur les itinéraires de déviations de la circulation en amont.

En outre, la reconfiguration de la rue avec une largeur de voie plus étroite, de la végétation de part et d'autre et une chicane en entrée de rue participera également à réduire la vitesse.

5.3. Place Deffaugt

Maintient-on le revêtement proposé ?

La Ville décide de maintenir le revêtement proposé car il offre une identité visuelle à cette place. Cependant, elle demande au maître

d'œuvre d'avoir une vigilance sur la durabilité du revêtement dans l'axe qui sera circulé par des camions de livraison.

Maintient-on le nombre d'arbres ?

La Ville décide de maintenir le nombre d'arbres envisagé dans l'avant-projet avec deux arguments mis en avant : la présence d'arbre n'empêche ni d'avoir du soleil en hiver (arbres à feuilles caduques), ni d'organiser des petits événements au sol (arbres de haute tige, qui n'utilisent presque pas de surface au sol).

Toutefois, une réduction du nombre d'arbres prévus au projet, du fait d'un conflit avec le projet de réseaux du TRAM, a été effectuée.

Maintient-on les mâts lumineux ?

La Ville décide de maintenir le principe des mâts lumineux afin de faire de cette place un point d'intérêt du centre-ville, mais le positionnement et type de mats sont encore à travailler.

5.4. Rue du Commerce

Maintient-on les pavés enherbés ?

La Ville décide de garder ce type d'aménagement sur la rue du Commerce, qui permet de transfigurer la qualité de cet espace, avec un point de vigilance à avoir de la part du maître d'œuvre sur la qualité de la pose de ces dalles.

Cela nécessite également de prévoir un entretien renforcé de cet espace central.

Quelle forme et combien de chemins de traverse pour éviter les détournements d'usage ?

Le maître d'œuvre a modifié l'avant-projet en intégrant des chemins de traverses plus larges et moins en biais, afin d'éviter le piétinement excessif et la dégradation de la partie centrale enherbée. En outre, la partie nord du tapis centrale est prévue en dallage de pierre à joint sec.

Prévoit-on du mobilier prolongeant les aménagements temporaires : tables, autres ?

La Ville demande au maître d'œuvre d'étudier la

possibilité d'intégrer au moins une table sur la rue du Commerce, à la jonction avec la partie piétonne existante à la place des jardinières existantes.

Quelle taille, forme et hauteur des espaces végétalisés en pied d'arbre ?

Il s'agit d'îles végétales ovoïdes composées d'arbustes, graminées, vivaces en forme libre d'une hauteur de 1,20 maximum.

Quid du brumisateur ?

La Ville décide de supprimer le brumisateur prévu au croisement avec l'avenue Pasteur / la rue des Vétérans, qui ne semble pas approprié à cet endroit, et n'a pas été plébiscité en concertation.

Quid des emplacements Food Truck ?

La Ville décide de supprimer les emplacements Food Truck, afin de privilégier la qualité des aménagements sur cette rue, mais de conserver deux bornes électriques afin de pouvoir organiser des événements ponctuels au niveau de la

fontaine sèche : une borne vers la fontaine et l'autre au sud au croisement avec Vétérans/Pasteur.

Faut-il supprimer les jardinières existantes ?

La Ville décide de supprimer les jardinières existantes.

Prévoit-on une sculpture ?

La Ville décide de ne pas mettre de sculpture sur cette rue. C'est plutôt la fontaine sèche qui va créer l'évènement.

5.5. Place JJ. Rousseau

Quel revêtement du sol : faut-il intervertir ceux proposés dans l'avant-projet ?

La Ville décide de maintenir les revêtements proposés par le maître d'œuvre. Une attention devra être apportée pour que la partie centrale soit bien plate pour les terrasses.

Comment éviter que les pots tronconiques soient taggués ? Y a-t-il un risque de réverbération en été ?

Le moindre support, revêtement de sol, banc a un risque d'être taggué. La matière des pots en acier corten ne crée pas de réverbération. Ils seront ombragés par les cépées et arbres existants.

La Ville demande néanmoins au maître d'œuvre d'étudier la possibilité de mettre des plantes retombantes, éventuellement aromatiques, dans les pots afin de recouvrir, au moins partiellement, leur surface métallique. En outre, elle souhaite encore réfléchir au type de pot.

Faut-il prévoir des assises à proximité de la fontaine ? Faut-il aussi des tables ?

La Ville décide de maintenir des assises, de types fauteuils, à proximité de la fontaine, mais ne souhaite pas *a priori* y installer des tables.

Quid de l'espace au nord devant la résidence ?

Il n'y a pas de décisions prises sur le maintien ou non des assises à cet endroit. Le choix se fera en phase PROJET.

En ce qui concerne les W.C., il y en a déjà un de l'autre côté de la mairie. Cela n'est donc pas nécessaire d'en prévoir un ici.

Quid du stationnement réservé Mairie ?

La Ville décide de maintenir ces espaces réservés à la Mairie, notamment car il est nécessaire de maintenir un accès pour l'entretien des équipements qui sont en façade de l'Hôtel de Ville.

Quid du stationnement convoyeur de fond ?

Il est sur la rue du Commerce Sud, donc à ne pas prévoir sur Vétérans

Faut-il matérialiser les places de livraisons et les sorties de garage privé ?

La Ville décide de les matérialiser.

Faut-il conserver la pergola existante ?

Le maître d'œuvre a bien prévu de conserver la pergola existante.

Peut-on / veut-on maintenir le podium de l'Hôtel de Ville ?

La Ville demande au maître d'œuvre d'étudier la possibilité d'avoir une rampe qui longe la façade de l'Hôtel de Ville afin d'occuper moins d'espace en largeur, et de laisser suffisamment de place pour un podium. Il est également envisageable de déplacer un peu l'abri vélo si besoin. Si cela n'est pas possible, la Ville demande d'étudier la possibilité de prévoir une estrade escamotable qui pourrait s'encaster sur la future rampe d'accès PMR à l'Hôtel de Ville.

5.6. Avenue / rue de la Gare

Prévoit-on plus de places PMR ?

La Ville décide de créer trois places PMR : devant la pharmacie, à l'entrée de la rue des Vétérans et en face de l'Hôtel de ville afin de permettre un accès plus aisé des PMR au centre-ville piétonnisé.

Prévoit-on plus d'arceaux vélos ?

La Ville décide de créer plus d'emplacements vélos.

Prévoit-on du stationnement dépose-minute ?

La Ville décide de ne pas créer de places dépose-minute qui sont difficilement contrôlables, et de conserver les places pour véhicules légers en tarif orange.

Quel espace de livraison est-il prévu dans l'avenue de la Gare ?

Il est prévu une place livraison au nord de l'avenue de la gare. Il n'en était pas demandé au programme sur ce secteur.

5.7. Avenue Pasteur

Prévoit-on plus d'arceaux vélo ?

La Ville demande d'étudier la possibilité d'installer des arceaux vélos supplémentaires au niveau de la section déjà aménagée de l'avenue Pasteur (le long de la place de la Libération).

En effet, 4 arceaux vélos sont prévus à l'est de l'avenue Pasteur, pouvant accueillir 8 vélos, et 4 arceaux vélos sont prévus à proximité de l'avenue, au nord de la rue du commerce section sud, mais la Ville en demande davantage, le nombre d'appui vélo paraît insuffisant.

Faut-il alterner la disposition des assises ?

Les dispositifs d'assises peuvent effectivement être alternés (perpendiculaire aux jardin de pluie).

Prévoit-ont une table et une fontaine à boire ?

La Ville décide de ne pas prévoir de table ni de fontaine à boire sur cette avenue.

Faut-il prévoir moins de passages entre les jardins de pluie et plus large ?

La Ville demande d'étudier cet aménagement alternatif.

5.8. Rues Blanc et Bert

Faut-il maintenir les assises sur l'espace au croisement avec Faucigny ?

Le sujet sera à arbitrer en phase PROJET.

Faut-il déplacer les PAV dans l'angle devant la fresque ?

Si le projet de collecte en PAV est validé (en attente d'un arbitrage), la Ville décide de déplacer les PAV dans l'angle devant la fresque afin d'éviter les désagréments pour la copropriété concernée.

Un point de vigilance est à avoir pour éviter que ce coin devienne dépotoir, en envisageant des aménagements de qualité.

Faut-il orienter les assises dans l'autre sens ?

Le sujet sera à étudier en phase PROJET.

Quelle forme pour les îles végétales ?

Le sujet sera à étudier en phase PROJET.

Faut-il déplacer en face les containers enterrés (PAV) rue Paul Bert ?

Cela ne semble pas possible techniquement (présence de réseau souterrains), mais la Ville demande d'étudier le sujet pour limiter le nombre devant le bar à chats, si le projet de collecte en PAV est validé.

Quid du dépose minute du centre médical ?

Ce dépose-minute est bien prévu dans l'avant-projet.